



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session
extraordinaire, à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC,
maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 avril 2022

Membres présents (9) : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT,
Françoise BLANC, Michèle BARRAULT, Sophie HAYE-OLINET, Anaïs LEMIRE,
William PIETTE, Stéphanie POIVERT

Membre excusé représenté : Christian BERNARD (pouvoir donné à Michèle
BARRAULT), Philippe GLEMET (pouvoir donné à Jeanne BLANC), Hervé
DINDIN (pouvoir donné à William PIETTE)

Membre absent : Patrick PITRAU

Secrétaire de séance : Vincent BADIE

Objet :

1. Budget primitif 2022
Questions diverses

Le quorum étant atteint madame le maire ouvre la séance. Monsieur Vincent
BADIE est élu secrétaire de séance.

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal
de la réunion du 12 avril 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des délégations du
conseil municipal au maire

Date	Numéro de l'arrêté ou de la décision	Objet
		Sans objet

20220414_1 : Budget primitif 2022

Madame le maire expose le budget tel que proposé.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées
et prévues pour l'année 2022 ; Il respecte les principes budgétaires : annualité,
universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le
premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit
être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il
se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et
transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent la date limite de
vote.

Le budget 2022 a été voté le 14 avril 2022 par le conseil municipal.

4 points d'actions ont été retenus pour ce mandat

- Réhabilitation et développement de notre environnement urbain :
développement de notre centre bourg, réhabilitation de la salle des
anciens et modernisation de la maison commune



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

- Participation au développement d'énergies renouvelables pour faire des économies durables
- Renforcement de l'emploi local au profit de la population et de nos enfants
- Développement de nouveaux services pour les familles

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la fiscalité ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions d'investissement chaque fois que possible.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

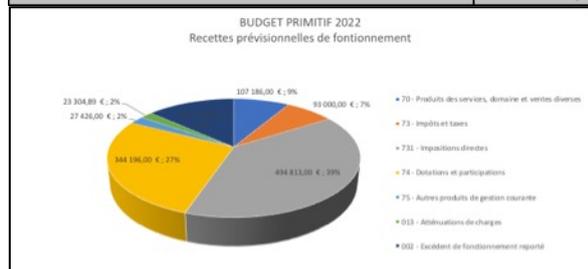
II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à **1 259 073,69 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	107 186,00
73 - Impôts et taxes	93 000,00
731 - Impositions directes	494 813,00
74 - Dotations et participations	344 196,00
75 - Autres produits de gestion courante	27 426,00
013 - Atténuations de charges	23 304,89
002 - Excédent de fonctionnement reporté	169 147,80
Total recettes de fonctionnement	1 259 073,69



Chapitre 70 :

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, mais aussi par le Centre Communal d'Action Social qui achète auprès de la cuisine centrale les repas qui sont distribués à ses bénéficiaires.

Sont également comptabilisés dans ce chapitre la dotation attribuée par la poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale, ainsi que les droits de concessions dans le cimetière ou les redevances d'occupation du domaine public communal.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

L'accueil du mercredi ouvert aux enfants scolarisés à Clérac notamment a permis d'augmenter les recettes par rapport à 2021.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre regroupe les fonds de péréquations (droits de mutation à titres onéreux de 65 000€ et communauté des communes à hauteur de 28 000€).

Chapitre 731 : Impôts et taxes directes

Ce chapitre regroupe les impôts locaux pour 2022 dont les taux restent inchangés par rapport à 2021 (et depuis 2014).

Le conseil municipal a décidé de conserver les taux d'imposition précédents (374 757 €) auquel s'ajoute la taxe sur les pylônes électriques qui se trouvent sur la commune (116 955 €).

Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations

Ce chapitre comptabilise la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui regroupe : la Dotation Forfaitaire des communes, celle de Solidarité Rurale, La Dotation Nationale de Péréquation.

Ce chapitre comptabilise également :

- L'aide de l'Etat pour l'emploi du personnel en contrat d'accompagnement dans l'emploi. Le pourcentage d'aide varie actuellement entre 30 et 80 % selon les dates de début des contrats.
- L'aide de la Caisse d'Allocation Familiale pour le fonctionnement de la micro-crèche et du service d'accueil périscolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué de l'encaissement des locations des bâtiments du domaine privé de la commune.

Chapitre 013 : Atténuation de charge.

Ce chapitre comptabilise les remboursements de la rémunération du personnel en arrêt de travail.

002 - Excédent de fonctionnement reporté

Report de l'excédent constaté dans le compte administratif et affecté à la section de fonctionnement.

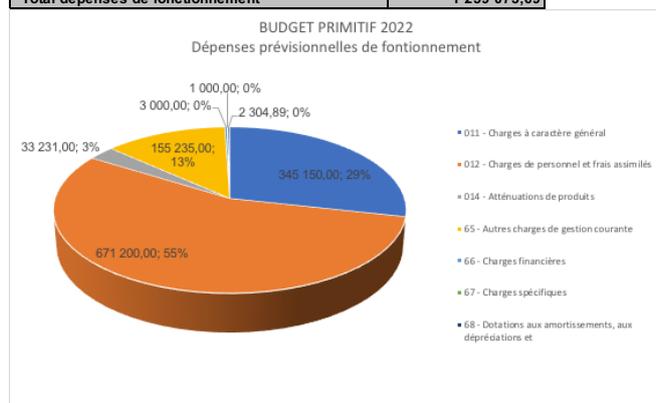
B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont estimées à 1 259 073,69 €.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022
011 - Charges à caractère général	345 150,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	184 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	97 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	53 850,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	671 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	54 300,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 900,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	609 000,00
014 - Atténuations de produits	33 231,00
65 - Autres charges de gestion courante	155 235,00
66 - Charges financières	3 000,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	2 304,89
Total dépenses réelles	1 211 120,89
Total dépenses d'ordre	47 952,80
Total dépenses de fonctionnement	1 259 073,69



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Cet article concerne des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : eau, électricité, chauffage, carburants, téléphone, frais d'affranchissement, livres pour la bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts, assurances et impôts, frais de réparation du matériel.

Les dépenses d'électricité devraient être optimisées avec le projet de panneaux photovoltaïques sur la couverture des bâtiments scolaires.

Nous souhaitons étoffer notre accompagnement dans le cadre du label Territoire Bio Engagé et mettre en application la loi EGALIM. Cela engendre un travail rigoureux en terme de gestion technico-économique de notre cuisine centrale. L'accent est cependant mis sur une gestion contrôlée des achats de denrées pour maintenir voire améliorer la qualité sans impacter le coût du service aux familles et usagers.

Les fournitures pour la voirie et le petit équipement ont été revues à la baisse. La gestion quotidienne assurée par le responsable du service en poste depuis plus d'un an permet d'avoir un regard global et plus contrôlé des dépenses réalisées et à prévoir.

Les dépenses pour les services extérieurs sont en légère augmentation. Il s'agit là du recours à toutes sociétés employées par la mairie pour un accompagnement très technique pour des travaux sur les bâtiments, voiries, réseaux, études.

Le versement à des organismes de formation est maintenu au même montant. Nous avons recours au CNFPT en première intention mais souhaitons vivement apporter les temps de formations nécessaires aux agents, mesurant l'évolution des contextes règlementaires, de travail, ...

Chapitre 012 : Charges de personnels et frais assimilés



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

Ce chapitre concerne les dépenses du personnel titulaire et contractuel de droit public et de droit privé. Il est le plus important. En effet la charge de personnel correspond à 53% du budget de fonctionnement. Cela est tout à fait dans la norme des collectivités. C'est un axe important de notre politique pour être un employeur local et améliorer les services délivrés à la population.

L'augmentation de ce chapitre est liée :

- au déroulement réglementaire de la carrière des agents titulaires et à la hausse du smic pour les salariés de droit privé.
- à une volonté politique stable de favoriser l'emploi dans le cadre des emplois parcours emploi compétences mais avec un soutien de l'Etat largement diminué.
- au recours depuis la rentrée 2020 à du personnel contractuel diplômé recruté sur des emplois non permanents pour compléter l'équipe des services scolaires et périscolaires.
- Au besoin de remplacement d'agents en situation d'arrêt de travail et en conséquence à doter davantage l'équipe administrative.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les contributions aux syndicats, le contingent du service incendie (l'augmentation de cette cotisation est prévue sur plusieurs années pour arriver à un montant d'équilibre pour le Service d'incendie), les créances éteintes, la subvention au CCAS, la prise en charge des frais de scolarité d'élèves scolarisés dans les écoles hors commune et plus spécifiquement dans des classes avec un accompagnement spécifique qui n'est pas proposé dans notre école communale.

Les subventions versées aux associations ont augmenté car nous avons noté des subventions exceptionnelles (ACCA et USCC) début 2022 pour des difficultés de trésorerie liées au manque d'organisation de manifestations. Le conseil municipal a maintenu sa volonté forte de soutenir le tissu associatif local, reconnaissant l'indispensable partenariat commune/associations pour le maintien du lien social sous toutes ses formes !

Chapitre 66 : Charges financières

La dépense concerne les intérêts des emprunts, qui diminuent en raison d'emprunts arrivant à échéance.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement. 45 647,91€ € sont dégagés de la section de fonctionnement.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

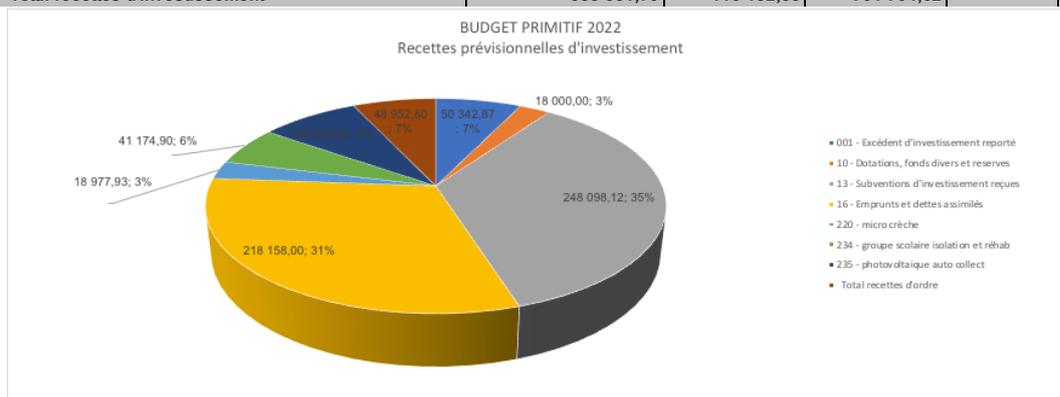
immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

La section d'investissement s'équilibre à 701 704,62 €.

A. Les recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	50 342,87		50 342,87	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 000,00		18 000,00	
13 - Subventions d'investissement reçues	248 098,12		248 098,12	
16 - Emprunts et dettes assimilés	218 158,00		218 158,00	
Total recettes réelles hors opérations	534 598,99		534 598,99	
220 - micro crèche		18 977,93	18 977,93	
234 - groupe scolaire isolation et réhab		41 174,90	41 174,90	
235 - photovoltaïque auto collect	2 000,00	56 000,00	58 000,00	
Total recettes opérations d'invest.	2 000,00	116 152,83	118 152,83	
Total recettes d'ordre	48 952,80		48 952,80	
Total recettes d'investissement	585 551,79	116 152,83	701 704,62	



Chapitre 10 :

Dotations, fonds divers et réserves : enregistre les recettes du Fonds de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement.

Chapitre 13 :

Enregistre les subventions du département, de l'état, attendues pour les travaux d'investissement réalisés ou à réaliser (installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation collective sur la toiture des bâtiments scolaires (DSIL), réhabilitation du groupe scolaire (DETR et DSIL), et équipement dans le cadre du schéma de défense extérieure contre l'incendie (DETR 2022).

Chapitre 16 :

Emprunt et dettes assimilés qui diminuent au fur et à mesure.

Chapitre 021 :



Virement de la section de fonctionnement qui contribue à l'autofinancement.

B. Les dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022
16 - Emprunts et dettes assimilés	54 900,00
Total dépenses réelles hors opérations	54 900,00
222 - Voirie et divers aménagement	127 000,00
223 - Acquisition matériels et mobiliers	51 819,21
224 - TRAVAUX D'ELECTRIFICATION	1 000,00
227 - Traverse du centre bourg	10 565,00
229 - Travaux logements communaux	6 597,87
230 - Défense incendie	230 000,00
233 - Acquisition de terrains	33 000,00
234 - groupe scolaire isolation et réhab	43 759,54
235 - photovoltaïque auto collect	101 000,00
236 - Réhab, mises aux normes biens communaux	5 000,00
237 - Révision du PLU	10 000,00
238 - Schéma hydraulique	26 063,00
Total dépenses opérations d'invest.	645 804,62
Total dépenses d'ordre	1 000,00
Total dépenses d'investissement	701 704,62

Le conseil municipal maintient sa politique volontariste en faveur de la voirie. Plus de 100 000€ en investissement pour un travail de réfection totale des VC sur le mandat (engagement politique élaboré grâce au diagnostic réalisé par le Syndicat de la voirie en 2019). Le syndicat de la voirie accompagner d'ailleurs la commune pour une étude qui permettra la mise à jour du tableau de classement des VC et de créer une cartographie des CR.

Le projet de traverse de bourg se prépare pour une réalisation en 2024. Au préalable, le conseil municipal doit travailler sur le réseau hydraulique et de concert au développement de l'urbanisation du centre bourg de notre commune. Pour tout cela, des études doivent être menées par différents partenaires et les élus doivent orienter les choix en connaissance.

L'acquisition de matériel pour les services techniques est maintenue pour l'entretien des espaces verts mais aussi maintenir un équipement sécurisé pour un usage quotidien.

L'acquisition de mobilier est engagée pour tous les services, l'augmentation de besoin en bureaux pour le pôle administratif et le maintien d'investissement régulier pour tous les services.

Le conseil municipal a choisi d'acquérir un terrain afin de faciliter l'urbanisation d'une zone définie dans le PLU.

Le projet de pose de panneaux photovoltaïques sera réalisé cet été sur les toitures des écoles, projet d'autoconsommation collective, permettant dès la première année une économie sur les dépenses de fonctionnement.

Enfin, la commune s'engage en mettant en œuvre les nouveaux points permettant la défense extérieure contre l'incendie. Ceci est un impératif au regard de notre schéma communal de défense extérieure contre l'incendie mais aussi avec le plan de prévention des risques feux de forêt qui va s'imposer à notre commune fin 2022. Sans ces créations de nouveaux points, l'urbanisation ne sera plus possible.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

C. Les principaux projets de l'année 2022 et subventions attendues

Dépenses	Propositions globales	Recettes	Propositions globales
220 - micro crèche	0,00		18 977,93
-	0,00	1322 - Régions	18 977,93
222 - Voirie et divers aménagement	127 000,00		0,00
2151 - Réseaux de voirie	125 000,00	-	0,00
2152 - Installations de voirie	1 000,00	-	0,00
2157 - Matériel et outillage technique	1 000,00	-	0,00
223 - Acquisition matériels et mobiliers	51 819,21		0,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00	-	0,00
2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	4 000,00	-	0,00
2182 - Matériel de transport	5 000,00	-	0,00
2183 - Matériel informatique	15 300,00	-	0,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	22 519,21	-	0,00
224 - TRAVAUX D'ELECTRIFICATION	1 000,00		0,00
21538 - Autres réseaux	1 000,00	-	0,00
227 - Traverse du centre bourg	10 565,00		0,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	10 565,00	-	0,00
229 - Travaux logements communaux	6 597,87		0,00
231 - Immobilisations corporelles en cours	6 597,87	-	0,00
230 - Défense incendie	230 000,00		0,00
2156 - Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	230 000,00	-	0,00
233 - Acquisition de terrains	33 000,00		0,00
2111 - Terrains nus	33 000,00	-	0,00
234 - groupe scolaire isolation et réhab	43 759,54		41 174,90
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 700,00	1313 - Départements	13 849,90
231 - Immobilisations corporelles en cours	39 059,54	13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	27 325,00
235 - photovoltaïque auto collect	101 000,00		58 000,00
231 - Immobilisations corporelles en cours	101 000,00	13462 - Dotation de soutien à l'investissement local	58 000,00
236 - Réhab, mises aux normes biens communaux	5 000,00		0,00
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	1 747,08	-	0,00
2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	3 252,92	-	0,00
237 - Révision du PLU	10 000,00		0,00
202 - Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	10 000,00	-	0,00
238 - Schéma hydraulique	26 063,00		0,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	26 063,00	-	0,00
-	0,00	-	0,00
- TOTAL OPERATIONS	645 804,62	- TOTAL RECETTES AFFECTEES	118 152,83
21538 - Autres réseaux	1 000,00	1311 - État et établissements nationaux	13 031,00
-	0,00	1313 - Départements	51 211,12
-	0,00	13258 - Autres groupements	1 500,00
-	0,00	1335 - Amendes de radars auto. et amendes de police	5 000,00
-	0,00	13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	165 325,00
-	0,00	1641 - Emprunts en euros	218 158,00
- TOTAL NON INDIVIDUALISE	1 000,00	- TOTAL RECETTES	454 225,12
- TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	646 804,62	- TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	572 377,95
1641 - Emprunts en euros	54 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	50 342,87
165 - Dépôts et cautionnements reçus	900,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	45 647,91
-	0,00	10222 - FCTVA	10 000,00
-	0,00	10226 - Taxe d'aménagement	1 000,00
-	0,00	10251 - Dons et legs en capital	7 000,00
-	0,00	138 - Autres subv.d'investissement non transférables	13 031,00
-	0,00	2804182 - Bâtiments et installations	2 304,89
- TOTAL DEPENSES FINANCIERES	54 900,00	- TOTAL RECETTES FINANCIERES	129 326,67
-	0,00	-	0,00
- TOTAL INVESTISSEMENT	701 704,62	- TOTAL INVESTISSEMENT	701 704,62

IV. Les données synthétiques du budget

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
----------------	----------	----------



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022 à 19H30

Crédits votés	1 259 073,69 €	1 089 925,89 €
Résultat de fonctionnement reportés		169 147,80 €
Total de la section de fonctionnement	1 259 073,69 €	1 259 073,69 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Crédit votés	536 265,34 €	484 256,12 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	165 439,28 €	116 152,83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		50 342,87 €
Total de la section d'investissement	701 704,62 €	701 704,62 €
TOTAL DU BUDGET	1 960 778,31 €	1 960 778,31 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte à 12 voix pour, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	536 265,34
Recettes	:	585 551,79

Fonctionnement

Dépenses	:	1 259 073,69
Recettes	:	1 259 073,69

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	701 704,62	(dont 165 439,28 de RAR)
Recettes	:	701 704,62	(dont 116 152,83 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 259 073,69	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 259 073,69	(dont 0,00 de RAR)

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 21h10.

Numéro d'ordre des délibérations prises au cours de la séance :

20220414_1 Budget primitif 2022



Signatures des membres présents d'adoption du compte rendu

Jeanne BLANC	
Vincent BADIE,	
Angélique MOTUT	
Françoise BLANC	
Michèle BARRAULT	
Sophie HAYE-OLINET	
Anaïs LEMIRE	
William PIETTE	
Stéphanie POIVERT	